



LES FORFAITS NAVIGO DÉZONÉS PENDANT LES « PETITES » VACANCES

Après la mise en œuvre du dézouage pendant les week-ends et jours fériés (1^{er} septembre 2012), la création du complément de parcours (1^{er} janvier 2013), et le dézouage pendant l'été (été 2013), les détenteurs de forfaits Navigo mois, Navigo annuel, Solidarité Transport Mois et Améthyste pourront désormais circuler librement dans l'ensemble des transports en commun d'Ile-de-France, y compris au-delà des zones de validité de leur forfait, pendant les petites vacances scolaires de la zone C (vacances d'hiver, de Pâques, de Toussaint et de Noël).

La première mise en application interviendra pour les prochaines vacances scolaires de la zone C soit du samedi 12 avril au dimanche 27 avril.

Avec l'ensemble de ces mesures, 3,2 millions de détenteurs d'un forfait ont désormais plus de 170 jours d'accès total aux zones 1-5, inclus dans leur forfait (en année pleine).

Pour les lignes Noctilien, le dézouage s'applique de la nuit précédant le premier jour de vacances à la nuit précédant le dernier jour de vacances.



La carte Navigo donne accès à :

- 13 lignes de trains et de RER desservant 448 gares
- 14 lignes de métro et 303 stations
- 6 lignes de Tramway et 147 stations
- 1450 lignes de bus couvrant 25 000 km et desservant 32 000 points d'arrêts

CONTACTS

■ **Sébastien Mabile**
01.47.53.28.42
06.15.39.21.58
sebastien.mabile@stif.info

■ **Guillaume Autier**
01.82.53.81.05
06.32.26.52.08
guillaume.autier@stif.info